



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION VAUDOISE DE BASKETBALL

JEUDI 20 JUIN 2024

Salle de l'Aiglon, Avenue de Loës 6, 1860 Aigle

PROCES-VERBAL

Michel Berthet ouvre la séance à 19h45. Il souhaite une cordiale bienvenue à l'assemblée et remercie le club d'Aigle Basket pour son accueil.

Il cède la parole à Madame Morgane Savouret, Présidente du club d'Aigle Basket.

Madame Savouret souhaite la bienvenue aux représentants des clubs et présente le club d'Aigle basket. Elle fait une allocution et cède la parole au Municipal d'Aigle, 2^{ème} Vice-président, Monsieur Fabrice Cottier.

Monsieur Cottier salue l'assemblée et souhaite la cordiale bienvenue au nom de la municipalité. Il présente la commune d'Aigle et s'exprime brièvement.

Michel Berthet débute l'Assemblée et salue à son tour la présence des représentants de Swiss Basketball, Messieurs Andrea Siviero, Président, Erik Lehmann, Secrétaire général et Valère Bula, Responsable de l'administration, des membres d'honneur, Madame Marie-Rose Fernandez-Graf et Messieurs Roland Bandi et Antoine Regillo, ainsi que Madame Stéphanie Etienne, Responsable de la communication à sport-Vaud. Il excuse Messieurs Florian Etter et Julien Echenard du SEPS, Monsieur Stéphane Maure, de la Fondation « Fonds du sport vaudois », ainsi que Monsieur Nicolas Bourquin, Membre du Comité central de l'AVB, pour des raisons de santé, Monsieur Yves Meylan, Président d'honneur, Madame Marie-José Meyer et Monsieur Luc Anex, Membres d'honneur.

1. CONTRÔLE DU DROIT DE PARTICIPATION, SIGNATURE DE LA LISTE DES PRÉSENCES ET RETRAIT DU MATÉRIEL DE VOTE

Les licences sont vérifiées, la liste des présences est signée et le matériel de vote distribué.

Tous les clubs ont été convoqués par courriel le 5 juin 2024 avec l'ordre du jour définitif et l'ensemble des annexes.

Clubs convoqués :

L'Association compte aujourd'hui 34 clubs actifs.

Clubs présents :

28 clubs présents avec droit de vote.

Clubs absents excusés :

BBC Nyon

FSG Arzier-Le Muids

BC Ecublens Falcon 3x3

Blonay Basket
Rolle Basket

Clubs absents non excusés :

BBC Yvonand
Vevey Riviera Basket

Majorité à 15, jusqu'au point 6

A partir du point 7, trois clubs se présentent pour faire partie de l'AVB.

Si les nouveaux clubs sont acceptés au point 6 :

Clubs présents

31 clubs présents avec droit de vote.

Majorité à 16, dès le point 7

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté sans modification.

3. NOMINATION DE L'ORGANE DE CONTRÔLE ET DES SCRUTATEURS

Nomination de l'organe de contrôle :

Vanja Jamina, Présidente de la Commission Disciplinaire et de Protêts.

Nomination des scrutateurs :

Michaël Stalder (Lausanne Ouest Basket)
Patrick Hachemann (Renens Basket)

4. RAPPORTS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES DE LA SAISON 2022-2023

- a. Rapport du Président central.
- b. Rapport de la Commission des arbitres.
- c. Rapport de la Commission technique.
- d. Rapport de la Commission minis.
- e. Rapport de la Commission disciplinaire et de protêts.
- f. Rapport de la Commission de recours.

5. APPROBATION DES RAPPORTS ET DÉCHARGE AUX ORGANES DE L'AVB

Les rapports sont approuvés à l'unanimité et décharge est donnée à leurs auteurs.

6. ADMISSIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS DES CLUBS

Trois clubs se présentent pour être admis au sein de l'AVB :

1. FSG Arzier-Le Muids
2. Lemman Ballers Basketball Club
3. Riviera Chablais 3x3

Le club de FSG Arzier-Le Muids s'est déjà présenté lors de l'APC du 30 novembre 2023 pour pouvoir participer aux tournois minis du 2^{ème} tour de la saison 2023-2024. Leur admission est donc ratifiée.

Après une brève présentation des deux autres nouveaux clubs par leur représentant respectif, nous passons aux votes :

| | |
|--------------------------------|-----------------------------|
| FSG Arzier-Le Muids | Admis à l'unanimité. |
| Lemman Ballers Basketball Club | Admis à l'unanimité. |
| Riviera Chablais 3x3 | Admis à l'unanimité. |

Le club d'Anemos est en congé pour la saison 2024-2025.

Il n'y a ni mutation, ni démission.

7. ELECTIONS STATUTAIRES (ART.13.1 SC) POUR LA PÉRIODE 2024-2026

a. Le Président central

Michel Berthet se représente :

Michel Berthet est élu à l'unanimité.

b. La Responsable des finances

Anne-Catherine Doyer se représente :

Anne-Catherine Doyer est élue à l'unanimité.

c. Les autres membres du Comité central (à l'exception du président de la Commission des arbitres)

Se représentent :

- Michel Voide, Directeur technique.
- Nicolas Bourquin, Responsable des compétitions AVB.
- Dominique Michaux, Responsable calendriers et homologation.

Les autres membres du Comité central sont élus à l'unanimité.

d. Les membres de la Commission disciplinaire et de protêts

Se représentent :

- Vanja Jamina, Présidente.
- Marie-Rose Fernandez, Membre.
- René Cudré-Mauroux, Membre.
- Olivier Schott, Membre.

Les membres de la Commission disciplinaire et de protêts sont élus à l'unanimité.e. Les membres de la Commission de recours et les suppléants

Se représentent :

- Didier Jaquerod, Président.
- Daniel Henriod, Vice-président.
- Luca Gradassi, Suppléant.
- Alexis Margot, Suppléant.

Les membres de la Commission de recours et les suppléants ont élus à l'unanimité.f. Les clubs vérificateurs des comptes et le suppléant

Pour la saison 2024-2025 :

- Lausanne-Ville/Prilly Basket est sortant.
- Dlang Sports Basketball Club devient rapporteur.
- DEL Basket devient membre.
- Le suppléant sera nommé au point 14.

g. Les membres d'honneur et honoraires

Monsieur Tabo Sefolsha, proposé comme membre d'honneur lors de l'AG 2023, n'a pas montré d'intérêt à répondre à cette nomination. L'Assemblée est d'accord à l'unanimité de considérer cette proposition caduque.

Personne ne prend la parole pour proposer un membre d'honneur.

h. Les délégués de la Chambre du sport de masse Swiss Basketball

Morgane Savouret (Aigle Basket) et Raphaël Fuhrer (Blonay Basket) sont démissionnaires.

De plus, pour la saison 2024-2025, l'AVB a droit à un délégué de suppléant, soit 8 délégués au total.

Les délégués de la Chambre du sport de masse Swiss Basketball pour la période 2024-2026 sont :

- | | |
|-------------------------|----------------------------|
| 1. Anne-Catherine Doyer | Vice-présidente AVB |
| 2. Michel Voide | Directeur technique AVB |
| 3. Catherine Gerber | Basket Club Epalinges |
| 4. Roberta Balmat | Green Fox Gland Basketball |
| 5. Luca Gradassi | DEL Basket |
| 6. Gianluca Barilari | Entraîneur régional AVB |
| 7. Tomas Studer | Blonay Basket |
| 8. Andres Rodriguez | Pully Lausanne Foxes |

Suppléants :

- | | |
|---------------------|--|
| • Nicolas Bourquin | Responsables des compétitions AVB |
| • Dominique Michaux | Responsables calendriers et homologation |
| • Kenny Jeanmonod | Président de la Commission des arbitres |

Les délégués et les suppléants de la Chambre du sport de masse Swiss Basketball sont élus à l'unanimité.

i. La fiduciaire ou l'organe de contrôle

La fiduciaire FIDU-Solutions Sàrl à Lausanne est **reconduite à l'unanimité** comme fiduciaire de l'AVB pour la période 2024-2026.

8. PROPOSITIONS STATUTAIRES (ART. 12.2. DES STATUTS CENTRAUX)

Les propositions statutaires ont été jointes à la convocation définitive envoyée aux clubs.

a. Nouvel art. 4.1

4.1 Ethique : L'AVB s'engage en faveur d'un sport propre, respectueux et fair-play ; elle agit et communique de manière respectueuse et transparente.

Elle reconnaît la « Charte d'éthique » en vigueur du sport suisse et elle en diffuse les principes auprès de ses membres.

L'AVB se soumet au statut concernant le dopage et aux statuts en matière d'éthique de Swiss Olympic. Les dispositions correspondantes s'appliquent en particulier à ses organes, collaborateurs, membres, athlètes, entraîneurs, personnes de l'entourage. Les violations présumées peuvent faire l'objet d'une enquête de Swiss Sport Integrity et être jugées et sanctionnées par la Chambre disciplinaire du sport suisse. Les règles de procédure correspondantes s'appliquent.

L'article 4.1 est accepté à l'unanimité.

Nouvel art. 4.2

4.2 Droit à l'image : La position de l'AVB quant au droit à l'image est inscrite dans le Règlement des membres. Elle se réserve le droit de photographier ou de filmer ses membres lors des entraînements ou d'autres manifestations. Les photos ou vidéos peuvent être diffusées sur les différents supports médiatiques de l'association. Toute opposition concernant les photos individuelles doit être motivée par écrit au comité.

L'association ne peut pas être tenue responsable de la diffusion ou publication d'images, de films de ses membres effectués par des tiers.

Luca Gradassi, en sa qualité de membre de la CDP, a fait parvenir une proposition de texte révisé. Michel Berthet lit le texte :

4.2 Droit à l'image : L'AVB informe ses membres qu'ils peuvent être photographiés ou filmés lors des entraînements ou d'autres manifestations. Les photos ou vidéos peuvent être diffusées sur les différents supports médiatiques de l'association. Toute personne a le droit de s'opposer à la diffusion de son image sans avoir à fournir de justification, en envoyant une demande écrite au comité. L'association ne peut pas être tenue responsable de la diffusion ou publication d'images ou de films de ses membres effectués par des tiers.

Vanja Jamina ajoute que si le membre d'un club apprend que le club a des photos de lui, il a le droit de les demander et le club est légalement tenu de les lui donner.

L'article selon la proposition de texte révisé de Luca Gradassi est accepté à l'unanimité.

b. Modification de l'article 13.1 h)

Article actuel

13.1 h) les délégués du parlement à Swiss Basketball.

Nouvel article

13.1 h) les délégués de la Chambre du sport de masse de Swiss Basketball.

L'article est modifié comme mentionné, à l'unanimité.

c. Suppression de l'article 43.6

43.6 Tout membre reconnaît l'entité du Comité d'éthique de Swiss Basketball.

L'article est supprimé, à l'unanimité.

d. Modification du règlement CDP

Vanja Jamina commente les modifications apportées au règlement de la CDP.

Stéphane Bruneau (BC Epalinges) trouve que le délai de 2 heures est trop court pour être averti d'une décision de la CDP (article 22 *Rendu de la décision et délai*).

S'en suit une longue discussion au terme de laquelle la modification suivante est proposée :

*Article 22 : [...] La décision est réputée valablement notifiée à l'adresse électronique officielle du club concerné. La CDP se donne le droit de communiquer les décisions en tout temps, par différents biais si nécessaire, et **ce jusqu'à 24 heures** avant une éventuelle rencontre qui ferait partie de la sanction, **sauf cas spéciaux**.*

Le règlement CDP est accepté à l'unanimité avec la modification proposée.

9. PROPOSITIONS DU CC ET DES CLUBS

Les propositions du CC et des clubs ont été jointes à la convocation définitive envoyée aux clubs.

Comité central :

a. Quota d'arbitre pour la saison 2024-2025 (en annexe)

Suite à l'APC du mois de novembre 2023, un groupe de travail a été créé pour trouver une solution qui conviennent à tous concernant les quotas d'arbitres. Kenny Jeanmonod résume les discussions et le bilan tiré des séances de ce groupe de travail.

Il est proposé aux clubs que les quotas d'arbitres soient supprimés pour une période d'essai de deux saisons. Si, au terme des deux saisons, le nombre d'arbitres a trop fortement chuté et ne suffit plus à assurer l'arbitrage des matchs de la saison, la proposition votée lors de l'AG du 22 juin 2023 sera appliquée.

S'en suit une discussion et Kenny apporte quelques précisions.

Anne-Catherine ajoute que la base de la formation se situe au niveau du mini basket et il sera indispensable, dès la saison prochaine, que chaque équipe inscrite aux tournois minis ait 2 arbitres minis.

Michel Voide précise qu'il faudra bien suivre les arbitres minis et les faire progresser afin de les garder.

Vincent Antopkine (Jura-Nord vaudois Basket) regrette que les arbitres minis ne peuvent pas assez arbitrer et arrêtent car ils ne sont pas assez impliqués.

Michel Voide répond que nous allons travailler là-dessus.

Anne-Catherine ajoute qu'il faut être organisé au sein du club et assurer un tournus pour être sûr que tous arbitrent équitablement. L'idéal étant d'avoir un responsable arbitre mini dans le club.

La discussion reprend et plusieurs personnes s'expriment au terme de laquelle la votation a lieu.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

b. Arbitrage clubs AVB pour Swiss Basketball (en annexe)

Anne-Catherine explique la proposition et répond à quelques questions.

Votation :

Pour : 29

Contre : 0

Blanc : 2

La proposition est acceptée à la majorité.

Clubs

c. Que le club hôte fournisse les officiels de table (OTR), USY Basket (en annexe)

Dwayne Toyloy (USY Basket) lit la proposition.

Daniel Rey (Pully Lausanne Foxes) pense que pour les catégories U16, cela ne pose pas de problème car les parents suivent les joueurs, mais pour les catégories au-dessus et seniors, ce sera plus compliqué, c'est pourquoi il est opposé à cette proposition.

Michel Berthet soulève le problème des déplacements s'il n'y a pas besoin de venir avec un OTR car cela représente moins de voitures qui effectuent le déplacement.

Plusieurs personnes s'expriment et témoignent de leur propre expérience au sein de leur club.

Michel Voide relève que dans le cas où la pratique n'est pas unifiée avec Swiss Basketball, si dans le même après-midi, il y a plusieurs matchs de différentes catégories (AVB, CSJC, Nat, etc.), ce sera compliqué à gérer. Le plus simple serait d'avoir un alignement avec tous les championnats.

Il est précisé que cette proposition ne s'applique qu'aux catégories U14 à seniors.

Votation :

Pour : 8
Contre : 11
Blanc : 9

La proposition est refusée à la majorité.

d. Formules de championnat 2LM et 3LM, BC Epalinges (en annexe)

Michel Voide prend la parole et annonce qu'après discussion avec le BC Epalinges, il est difficile de voter.

Stéphane Bruneau (BC Epalinges) demande à ce que :

- i. Les clubs en 2LM à la fin de la saison 2023-2024 restent en 2LM. Pas de relégation.
- ii. Trois clubs montent de 3LM en 2LM afin qu'il y ait 12 équipes en 2LM.
- iii. Qu'il n'y ait pas 2 équipes du même club en 2LM.

Michel Voide valide cette demande pour la votation.

Votation :

Pour : 14
Contre : 4
Blanc : 9

La proposition telle que validée par Michel Voide est acceptée à la majorité.

10. POLITIQUE SPORTIVE

Michel Voide confirme que les séances techniques auront toujours lieu au rythme de 3-4 par saison. Il rappelle que les sujets et thèmes apportés par les clubs sont les bienvenus pour être discutés lors de ces séances.

- Les catégories U11, U12, U13, U14 F et M vont être maintenues. Nous gardons ces 4 catégories afin d'avoir un plus grand nombre de joueurs et pour préparer la suite.
- Les détectations Team Vaud pour la saison 2024-2025 ont débuté en juin déjà. Mieux qu'en septembre car les joueurs sont plus disponibles et on peut stabiliser les groupes avant Noël.

Dwayne Toyloy (USY Basket) demande que les clubs soient avertis des joueurs sélectionnés.

Michel Voide répond qu'effectivement, ça n'a pas été fait la saison dernière et ce sera fait cette saison.

- Les entraînements Team Vaud U12 F seront maintenus chaque mercredi car il y a une bonne évolution.
- Des camps AVB ont été organisés lors des vacances scolaires. Les équipes Team Vaud sont ciblées mais peut-être que nous les ouvrirons à d'autres joueurs à l'avenir. 5 semaines de camps sont mises en place par Swiss basketball cet été avec 3 semaines réservées pour l'AVB. Il est encore possible de s'inscrire pour les semaines du 15 au 19 juillet, du 22 au 26 juillet et du 29 juillet au 2 août.

- Nous transmettrons au sein des clubs la politique Swiss Basketball pour U12 et U14. La Commission technique doit amener la philosophie U14 de Swiss Basketball dans les clubs. Un groupement est fait avec les entraîneurs régionaux, dont Gianluca Barilari fait partie, et l'AVB est chargée d'amener cette philosophie dans les clubs.
- Nous allons aider à la formation des entraîneurs dans les clubs grâce à Gianluca Barilari, Entraîneur régional, ciblé sur la formation et le suivi des entraîneurs.
- Nous avons le projet de développer le mini basket dans les zones non couvertes. Surtout dans les zones où il n'y a pas de structures.
- Nous voulons garder des championnats AVB attractifs et allons continuer à accueillir des équipes des autres cantons. L'assemblée est d'accord.
- Nous réfléchissons comment utiliser les structures en place pour promouvoir le basket féminin. Nous avons un CPE Féminin, 2 SAE avec 1-2 filles, Team Vaud. Nous aimerions trouver une synergie pour réunir ces joueuses toutes à la même place. Pourquoi ne pas consacrer Chamblandes au basket féminin ?
- Nous allons mieux expliquer les programmes SAE en diffusant des informations sur le site AVB et les partager avec les entraîneurs.

Michel Berthet ajoute qu'il serait sympa de laisser les caméras allumées lors des séances techniques en visioconférence. Idem pour toutes les séances en visioconférence.

Luca Gradassi (DEL Basket) s'adresse à l'assemblée et demande qui inscrit des U18F AVB la saison prochaine ?

Michel Voide répond qu'effectivement, il est important de s'annoncer lors des inscriptions d'équipes afin que l'AVB s'organise.

Ferdinand Ndoh (NWO Basket) demande ce qu'il en est du 3x3 ?

Michel Voide répond que de nombreux tournois sont organisés par les clubs de 3x3 et il regrette que l'AVB ne soit pas toujours informée de ces tournois. L'AVB doit reprendre ce point 3x3 et aller de l'avant.

Michel Berthet présente *Santé et Performance dans le basket vaudois*, une Commission médicale du Dr Boris Gojanovic, à créer, avec :

- Un réseau de professionnels.
- Des programmes de prévention.
- Des informations sur les liens entre santé et performance.
- Des formations pour le monde du basket.

Le Dr Gojanovic étant retenu par un autre engagement, une vidéo est présentée.

11. FIXATION DES COTISATIONS

Les cotisations n'ont pas changé. Le quota d'arbitre est supprimé comme voté au point 9.a.

12. PRÉSENTATION DU BUDGET GÉNÉRAL AVB SAISON 2024-2025

Anne-Catherine Doyer présente le budget 2024-2025 (en annexe) et le commente.

Luca Gradassi (DEL Basket) fait remarquer que les frais d'arbitrage ont augmenté d'environ 10%.

Anne-Catherine répond que c'est en rapport avec les chiffres de cette saison.

Luca Gradassi ajoute que nous pourrions augmenter les arbitres.

Anne-Catherine répond que nous sommes alignés avec les tarifs pratiqués dans les autres Associations régionales et que ce n'est pas prévu.

13. APPROBATION DU BUDGET 2024-2025

Le budget 2024-2025 est approuvé à l'unanimité.

14. NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR SUPPLÉANT

USY Basket (Vincent Antopkine) est nommé suppléant.

15. NOMINATION DU CLUB ORGANISATEUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

Le club de **Green Fox Gland Basketball** se propose pour accueillir l'Assemblée générale de l'AVB 2025. Nous les remercions chaleureusement.

Note d'après assemblée : Daniel Rey, Président de Pully Lausanne Foxes nous fait part de l'intérêt de son club pour recevoir l'Assemblée générale de l'AVB en 2026. Nous en prenons note et le remercions également chaleureusement.

16. DIVERS

- a. Michel Berthet félicite, au nom du Comité central de l'AVB, les équipes victorieuses des différentes compétitions.
- b. Stéphanie Etienne, qui représente Sport Vaud, remercie l'assemblée de l'accueillir ce soir et s'exprime brièvement.
- c. Andrea Siviero (Président de Swiss Basketball) prend la parole. Il note 3 priorités :
 - i. Le Secrétariat général : Un outil de travail qui fonctionne pour atteindre les objectifs.
 - ii. La Gouvernance : Les règles du jeu. Bien comprendre comment cela fonctionne pour être efficace. Remettre en place différentes commissions.
 - iii. La vision stratégique : Regarder plus loin, prévoir, pour aller dans la bonne direction.

Il développe ces 3 thèmes.

Dwayne Toyloy (USY Basket) questionne Andrea Siviero sur la place du mini basket

(formation, suivi des équipes, transmettre la philosophie du mini basket) dans ses priorités.

Andrea Siviero répond que l'organisation des départements techniques va se mettre en place et un responsable de la relève, Domenico Marcario, a été nommé. Il précise que des Commissions des cadres techniques ont été créées pour assurer un suivi dans le développement technique des jeunes. Cela permettra de pouvoir échanger à propos du mini basket, entre autres.

Erik Lehmann prend la parole à son tour. Il évoque également 3 priorités :

- i. Le mini basket : Un budget a été débloqué pour développer les écoles de mini basket, essentiellement là où il n'y en a pas encore, en Suisse alémanique, mais également en Romandie.
- ii. Les Cadres techniques régionaux : Projet très important pour la fédération et le basket en Suisse, avec comme but principal de soutenir les clubs. Swiss Olympic et Swiss Basketball finance chacun ce projet à hauteur de CHF 22 900 (à confirmer par le Conseil d'administration de Swiss Basketball et la prochaine Assemblée générale de novembre 2024 pour la part de Swiss Basketball).
- iii. La World cup FIBA U19M 2025 : Le plus grand événement basket en 2025. Sentez-vous très libre de vous impliquer dans l'organisation de cet événement en tant que club ou individuellement, comme bénévole. N'hésitez pas à nous contacter.

Michel Berthet encourage l'Assemblée à s'impliquer pour cette événement unique dans le canton de Vaud qu'est la World Cup et annonce une prochaine réunion prévue le jeudi 4 juillet dans les locaux de l'AVB à Maillefer. Il invite également l'assemblée à venir le 28 juin à la place de la gare à Lausanne pour l'inauguration du compte à rebours officiel à une année du coup d'envoi de cette Coupe du monde.

Il encourage l'assemblée à participer, de près ou de loin, à cet événement mondial.

Michel Berthet annonce également que le SAE d'Arnold Reymond a obtenu le label Swiss Olympic.

- d. Michel Berthet informe que les membres du Comité central se déplacent volontiers pour assister aux séances de comité ou aux Assemblées générales des clubs et sont à disposition pour apporter leur aide.
- e. **Michaël Stalder** (Lausanne Ouest Basket) nous a envoyé un courriel dans lequel il regrette les campagnes de recrutement sauvage lancées par certains grands clubs. Michel Berthet annonce que dès la saison 2024-2025, l'AVB ne fera plus de publication pour les clubs sur le site Internet ou sur Facebook avant la fin des championnats, soit à fin mai.

Michaël Stalder pense que c'est maintenant trop tard pour aborder ce sujet qui, selon lui, avait sa place dans la politique sportive.

Luca Gradassi (DEL Basket) propose de faire un groupe de travail de travail sur ce sujet pour trouver une solution à ce véritable problème.

Michel Berthet souligne que ce sujet n'était pas une proposition est ne pouvait être abordé que dans les divers, mais qu'il était important de lui donner la parole.

Anne-Catherine ajoute que ce problème est récurant et que nous en sommes



conscients. Il faudrait limiter les transferts à 2-3 par club mais cela doit venir de plus haut.

Oliver Ghorayeb (Union Lavaux Riviera Basket) dit qu'ils vont arrêter la formation U12 car ils perdent tous leur U12 au profit des autres clubs.

S'en suit une discussion de l'assemblée.

Luca Gradassi propose que les frais de formation soient à nouveau introduits.

La discussion reprend.

Daniel Rey (Pully Lausanne Foxes) est d'accord avec tout ce qui a été dit précédemment, mais réfute qu'il s'agisse de recrutement sauvage, mais plutôt une recherche de talents pour le CPE. Il est également prêt à intégrer un groupe de travail.

Michel Berthet confirme qu'un groupe de travail sera formé avec Daniel Rey (Pully Lausanne Foxes), Ludovic Saulet (Echallens Basket), Stéphane Bruneau (BC Epalinges) et Luca Gradassi (DEL Basket). Michel Voide gèrera le tout.

Le Président Michel Berthet clôt l'Assemblée générale à 22h50 et invite l'assemblée à un apéritif offert par le club d'Aigle basket, que nous remercions chaleureusement.

Fait le 17 août 2024

Christine Ben Salah-Schupbach

Secrétaire de l'Association Vaudoise de Basketball

Proposition de la Commission des Arbitres pour l'AG 2023-2024

1. Proposition :

“Supprimer le système de quotas d'arbitres, à titre d'essai pour les deux prochaines saisons”

2. Motivations :

Cette proposition fait suite aux deux séances qui ont eu lieu avec certains clubs afin de justement discuter le problème des quotas et des matchs du samedi où il manque des arbitres, car il s'agit de deux problèmes différents. La proposition vise à résoudre le premier, tout en proposant des solutions pour le deuxième.

Le système de quotas est en place depuis de nombreuses années, et il ne cesse d'être soumis à des discussions et modifications (nombre de quotas par équipes jeunes et seniors, équipes inscrites à swissbasketball, nombre de matchs par arbitre pour quota complet, etc.) pour essayer de l'équilibrer, l'idée est donc de temporairement le supprimer, afin d'observer les effets que cela aura sur l'arbitrage.

Un des problèmes du système relevés lors des séances est que la formation des arbitres passe pour la grande majorité par le niveau mini et jeunesse, où la responsabilité est de la commission d'arbitrage de juger si un arbitre est prêt à passer à l'étape supérieure, donc les clubs ont peu de moyens de pousser pour la formation de leurs arbitres. Autre point, un club qui n'a pas d'équipes mini ou jeunes (U14 et U16) n'a pas les matchs nécessaires pour former ses arbitres. Enlever ce système met aussi un terme au “marché des arbitres”, qui n'aide en rien la formation et déplace simplement le problème d'un club à l'autre.

Si ce changement ne porte pas ses fruits, le système de quota qui avait été accepté lors de l'AG 2023 sera mis en vigueur.

3. Mesures à prendre si la proposition est acceptée :

Ce changement entraînera plusieurs modifications et ajustements des directives, pour équilibrer au mieux le système sans quota, entre autres :

- Afin de renforcer la formation des arbitres, l'actuel responsable de toute la formation des arbitres va se concentrer sur les arbitres minis, jeunes et candidats régionaux, et un autre poste va être ouvert dans la commission d'arbitrage pour un responsable de la formation des arbitres régionaux et espoirs nationaux.

- Il faudra aussi être stricte avec les clubs par rapport à leurs arbitres minis nécessaires pour les tournois et les matchs (avoir assez d'arbitres mais pas trop, que chacun arbitre pendant la saison), pour assurer la continuité de la formation.
- Les clubs ne pourront pas empêcher un arbitre de rejoindre le groupe jeunesse ou suivre le cours interrégional, et pour ces arbitres les matchs jeunesses auront la priorité sur les matchs mini.
- Et enfin, les frais du cours de formation interrégional seront divisés entre les clubs (au prorata de leur nombre d'équipes), car les arbitres régionaux ne comptent plus dans le cadre d'un quota, mais restent licenciés dans leur club, et servent l'AVB dans son ensemble.

D'autres modifications seront susceptibles d'être amenées lors des deux prochaines saisons.

4. Autre :

Il reste toujours le problème de la planification, il faut trouver des solutions pour éviter d'avoir tous les matchs en même temps le samedi matin, dans des salles éparpillées dans tout le canton. Quelques idées qui sont sorties de nos discussions : faire un horaire qui permet aux arbitres/joueurs de jouer un match à 9h et arbitrer celui de 11h par exemple, ou grouper les matchs par salle pour faire des "journées de formation" et éviter ainsi les déplacements et les matchs uniques.

Avec mes salutations sportives,

Kenny Jeanmonod

Président de la Commission des Arbitres



PROPOSITION DU COMITÉ CENTRAL

Assemblée Générale du 20 juin 2024

Proposition du CC concernant une taxe arbitrage de CHF 500 pour les équipes évoluant dans les ligues nationales jeunesses et féminines.

À ce jour les équipes U16-U18 nationaux ainsi que les 1LNF et LNBF ne participent pas aux frais de la Commission des arbitres (Convocateur et trésorier). Ce montant représente CHF 8 000.

Swiss Basketball, selon le nombre d'équipes, nous verse un montant, CHF 2 700 pour cette saison, par exemple. Il reste un manque à gagner de CHF 5 300 qui est payé par toutes les équipes vaudoises évoluant en championnat vaudois.

Par équité entre ces différents championnats qui sont arbitrés par les arbitres de l'Association vaudoise nous proposons que les clubs inscrits et évoluant dans un championnat national paient une taxe de CHF 500 pour le travail effectué par la CA.

Proposition de l'USY Basket.

Une fois de plus, nous réitérons la proposition que le club hôte fournissent systématiquement les officiels de table nécessaires pour tous les matchs à domicile de ses équipes. **Si le club visiteur souhaite néanmoins se déplacer et se présenter avec un officiel de table, il devra l'annoncer au moins une semaine avant la date et l'heure de la rencontre.**

Cette demande a pour but de :

- Trouver plus facilement des officiels de table pour les matchs à domicile,
- Permettre aux officiels de table d'être plus disponible pour effectuer un ou plusieurs matchs, notamment sur une même journée, en limitant le nombre et les temps de trajet
- De favoriser le coaching et le suivi des officiels de table nouvellement formés,
- Rassurer les officiels de table nouvellement formés s'ils savent qu'ils pourront opérer avec une personne compétente et connue,
- Permettre aux officiels de table sans moyen de déplacement (personne sans véhicule ou sans permis) d'être plus disponible,
- Permettre et faciliter l'interopérabilité entre les officiels de table d'un même club,
- Faciliter le remplacement en cas de défection de dernière minute d'un officiel de table,
- Faciliter et simplifier l'organisation et la planification des officiels de table,
- Le modèle « OT-3-0 » pour indiquer que c'est le club hôte qui fournit tous les OT est déjà appliqué en 1LNM et ne semble pas poser de problème. Il est d'ailleurs prévu de l'étendre à la 1LNF ainsi qu'aux championnats U18 et U16 SWB,

Proposition nouvelle formule 2LM et 3LM

Constat :

Depuis 3 ans et la reprise post-Covid, le championnat de 2eme ligue masculine s'est déroulée avec 8 puis 10 équipes. Depuis 3 ans, les mêmes équipes occupent les premières places sans faire l'objet de promotion. Il s'avère que ces équipes sont issues de clubs dont les équipes premières jouent en ligues nationales. On peut donc considérer que les équipes jouant dans cette 2eme ligue cantonale ne sont que des équipes « réserves » qui ne profiteront de la promotion offerte au premier du classement.

De plus, d'une année sur l'autre, certains de ces clubs présentent deux équipes dans le championnat de deuxième ligue.

Cela a pour conséquence, d'une part, de créer un déséquilibre dans ce championnat, d'autre part, de réduire la possibilité pour d'autres clubs d'accéder à ce championnat, en occupant des places qui devraient être disponibles.

D'autre part, la 3eme ligue débute par une phase comprenant 7 groupes de 3, puis 3 groupes de 7 puis des play-offs. La première phase, censée répartir les groupes par force, finit par créer 3 championnats différents, pourtant considérés comme un seul. En effet, les équipes versées dans le 3^{ème} groupe sont exclues des play-offs, seule la première du second groupe est en play-off et les 7 du premier groupe sont qualifiées pour les playoffs et ceci même si l'une d'entre elles ne gagne aucun match alors que le deuxième du second groupe a gagné 9 rencontres ! Cette constatation est la preuve indéniable que la méthodologie utilisée ne correspond pas à la réalité du terrain en fin de saison. A nouveau, on constate qu'un même club peut avoir plusieurs équipes engagées dans ce championnat.

Solution proposée :

A partir de la saison 2024/2025, le championnat de deuxième ligue comprendra 12 équipes au lieu de 10 et une seule équipe par club, le championnat de troisième ligue comprendra au maximum 20 équipes, avec deux équipes par club maximum.

Le championnat de deuxième ligue se déroulera selon le principe du match aller-retour entre chaque équipe, soit un total de 22 matchs par équipe. Un classement selon la norme FIBA est établi et les deux derniers sont relégués en 3eme ligue.

Les équipes de 3eme ligue sont réparties par tirage au sort dans deux poules de taille équivalente. La première partie du championnat se fait sous forme de matchs aller-retour soit 18 matchs par équipe et par poule. Le classement selon la norme FIBA est établi dans chacune des poules.

La deuxième partie de saison commence par un ¼ de playoffs selon les règles européennes en croisant les deux groupes : 1-4 et 2-3. Les vainqueurs de ces confrontations se retrouvent sur un final four sur un weekend. Au maximum, les équipes en finale du final four auront disputé 22 matchs sur la saison.

Les deux finalistes sont promus en 2eme ligue à condition que le club ne possède pas déjà une équipe en deuxième ligue. Si les deux équipes sont concernées, seront promues les deux meilleures équipes suivantes, une par groupe. Si une seule équipe est concernée, ce sera la meilleure équipe

suivante de son groupe qui sera promue, et ainsi de suite jusqu'à ce que ce soit une équipe d'un club n'ayant déjà pas une présence en deuxième ligue.

Conclusion

Cette proposition permet de rééquilibrer les différents championnats en donnant à chacun des clubs une vraie opportunité de progresser et sans se faire piller ses meilleurs éléments par d'autres clubs assez peu scrupuleux, notamment dans leur manière de démarcher les dits joueurs.



| <i>Budget produits</i> | <i>%</i> | <i>Budget 24-25</i> | <i>Budget 23-24</i> |
|---|----------|-----------------------|-----------------------|
| Revenus | | CHF 728 620,00 | CHF 595 820,00 |
| 3000 Cotisations | | CHF 6 000,00 | CHF 8 000,00 |
| 3200 Inscriptions AVB | | CHF 10 000,00 | CHF 10 000,00 |
| 3298 Minis & Ecoliers | | CHF 40 000,00 | CHF 45 000,00 |
| 3400 Arbitrage | | CHF 300 000,00 | CHF 276 000,00 |
| 3401 Arbitrage SWB | | CHF 55 000,00 | - |
| 3500 CSJR sélections | | CHF 1 500,00 | - |
| 3610 Sport Etude (Gymnase) | | CHF 20 000,00 | CHF 24 000,00 |
| 3611 Subventions Chamblandes | | - | - |
| 3620 Sport Etude (Ecole) | | CHF 20 800,00 | CHF 20 000,00 |
| 3621 Aide à fonds perdus SAE Arnold Reymond | | CHF 20 000,00 | - |
| 3801 J+S | | CHF 5 000,00 | CHF 4 000,00 |
| 3802 Subsidés Swiss Olympic et Swiss Basketball entraîneur régional | | CHF 46 000,00 | - |
| 3803 Subvention Fonds du Sport | | CHF 82 000,00 | CHF 70 000,00 |
| 3804 Subvention Aide au Sport (SAE) | | - | CHF 20 000,00 |
| 3806 Subvention Fonds du Sport pour loyer | | CHF 1 820,00 | CHF 1 820,00 |
| 3807 Officiels de table | | CHF 2 500,00 | CHF 2 000,00 |
| 3808 Redevance AVB / Licence SWB | | CHF 115 000,00 | CHF 110 000,00 |
| 3809 Emoluments et Divers | | CHF 3 000,00 | CHF 5 000,00 |
| 3810 Perte s/débiteurs | | - | - |
| TOTAUX | | CHF 728 620,00 | CHF 595 820,00 |

S.E. ou O., 04.06.2024



| Budget charges | % | Budget 24-25 | Budget 23-24 |
|--|---|-----------------------|-----------------------|
| Charges équipes | | CHF 591 800,00 | CHF 529 000,00 |
| 4000 Team Vaud (Sélections) | | CHF 1 500,00 | CHF 87 000,00 |
| 4010 Team Vaud Entraîneurs | | CHF 15 000,00 | - |
| 4020 Team Vaud Salles | | CHF 4 300,00 | - |
| 4030 Team Vaud Tournoi CSJR | | CHF 15 000,00 | - |
| 4040 Team Vaud Tournoi étranger | | CHF 17 000,00 | - |
| 4050 Team Vaud Test pistes | | CHF 1 000,00 | - |
| 4060 Team Vaud Matériel | | CHF 8 000,00 | - |
| 4100 Coupe | | CHF 8 000,00 | CHF 3 000,00 |
| 4150 World Cup 2025 | | CHF 3 000,00 | CHF 0,00 |
| 4200 Frais Sport Etude (Gymnase) | | CHF 27 000,00 | CHF 27 000,00 |
| 4210 SAE Chamblandes Entraîneurs | | CHF 18 000,00 | - |
| 4220 SAE Chamblandes Equipement | | - | - |
| 4400 Frais Sport Etude (Ecole) | | CHF 20 000,00 | CHF 46 000,00 |
| 4410 SAE Arnold Reymond Entraîneurs | | CHF 16 000,00 | - |
| 4420 SAE Arnold Reymond Equipement | | CHF 1 000,00 | - |
| 4600 Frais Arbitrage | | CHF 300 000,00 | CHF 276 000,00 |
| 4601 Frais Arbitrage SWB | | CHF 55 000,00 | - |
| 4700 Frais Minis Basket | | CHF 40 000,00 | CHF 45 000,00 |
| 4750 Tablettes | | - | - |
| 4900 CDP | | CHF 2 000,00 | CHF 2 000,00 |
| 4901 Officiels de table | | - | - |
| 4903 Défraiements divers | | CHF 40 000,00 | CHF 43 000,00 |
| Charges personnel | | CHF 158 600,00 | CHF 52 000,00 |
| 5000 Salaires | | CHF 146 000,00 | CHF 52 000,00 |
| 5400 Autres charges de personnel | | - | - |
| 5700 AVS, AC, AI, APG | | CHF 10 220,00 | - |
| 5701 AVS, AC, AI, APG SAE Chamblandes | | CHF 1 260,00 | - |
| 5702 AVS, AC, AI, APG SAE Arnold Reymond | | CHF 1 120,00 | - |
| 5720 LAA | | - | - |
| 5730 IJM | | - | - |
| 5740 LPP | | - | - |
| Charges administratives | | CHF 23 500,00 | CHF 19 500,00 |
| 6000 Loyer locaux | | CHF 6 000,00 | CHF 4 000,00 |
| 6300 Assurances et taxes | | CHF 1 000,00 | CHF 1 000,00 |
| 6500 Matériel de bureau | | CHF 1 500,00 | CHF 1 000,00 |
| 6510 Téléphone / Internet | | CHF 3 000,00 | CHF 2 000,00 |
| 6520 Cotisations | | CHF 500,00 | - |
| 6530 Frais fiduciaire / juridique | | CHF 5 000,00 | CHF 5 000,00 |
| 6535 Webmaster | | CHF 3 000,00 | CHF 3 000,00 |
| 6540 Frais AG | | CHF 500,00 | CHF 500,00 |
| 6600 Publicité / Sponsoring | | - | - |
| 6640 Frais transport | | - | - |
| 6660 Frais représentation et comité | | CHF 3 000,00 | CHF 3 000,00 |
| Autres charges | | CHF 2 000,00 | CHF 500,00 |
| 6900 Intérêts et frais bancaires | | CHF 800,00 | CHF 500,00 |
| 6990 Impôts | | - | - |
| 8700 Produits exceptionnels | | CHF 300,00 | - |
| 8710 Charges exceptionnelles | | CHF 1 500,00 | - |
| TOTAUX | | CHF 775 900,00 | CHF 601 000,00 |
| Total des produits | | CHF 728 620,00 | CHF 595 820,00 |
| Total des charges | | CHF 775 900,00 | CHF 601 000,00 |
| Bénéfice / Perte de l'exercice | | -CHF 47 280,00 | -CHF 5 180,00 |
| Utilisation de diverses réserves | | | |
| Provisions | | | |
| Engagement du DT | | CHF 15 000,00 | |
| Nouvelle formule sélections | | CHF 10 000,00 | |
| Création SAE Chamblandes | | CHF 6 000,00 | |
| | | CHF 31 000,00 | |
| | | -CHF 16 280,00 | |